

Fontaine Monumentale Place Victor Hugo - Restauration et mise en eau - Demandes de subventions

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre de la valorisation du centre-ville, la Ville de Besançon envisage la restauration de la fontaine Victor Hugo située Place Victor Hugo.

Cette fontaine Louis XV qui s'adosse à la façade de la maison natale de l'écrivain Charles Nodier (du XVIII^{ème} Siècle), fut construite vers 1756. Elle a été inscrite à l'inventaire des monuments historiques en date du 21 octobre 1937.

Cette opération pourra être réalisée en 2 tranches : d'une part, la réfection de la vasque, d'autre part celle du fronton.

Le coût total des travaux est estimé à 350 000 F TTC (valeur juin 1993).

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver l'opération proposée,
- autoriser M. le Maire à signer le (ou les) marché (s) à intervenir après appel d'offres, ainsi que le (ou les) ordre(s) de service ou avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget,
- solliciter l'aide financière de l'État DRAC, de la Région et du Département, la Ville s'engageant à assurer le financement de la part restant à sa charge par des crédits à inscrire aux budgets 1994 et suivants, chapitre 908-6/232-00510 (33000),
- inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant le montant des participations de l'État, de la Région et du Département dès réception des décisions attributives de subventions, en recettes au chapitre 908.6/1051/1052/1053-510-33000 et en dépenses au chapitre 908-6/232-00510 (33000),
- solliciter, sauf pour ce qui concerne la participation de l'État, l'autorisation de commencer les travaux avant la notification des décisions attributives de subventions.

M. NACHIN : Je me réjouis bien entendu de la restauration de la fontaine de la Place Victor Hugo que j'ai déjà réclamée à plusieurs reprises.

M. LE MAIRE : C'est une restauration onéreuse.

M. NACHIN : Oui mais il s'agit du patrimoine architectural et cela ne supprime pas d'emploi. Ça permet au contraire à des entreprises de travailler à la restauration et je crois que c'est une très bonne chose. Mais je profite de cette question pour revenir sur un projet dont nous avons été informés en Commission Voirie mercredi dernier et dont je retrouve les échos dans La Lettre d'information aux Cadres, c'est l'installation de bancs, bornes et bacs Place Saint-Pierre. Cette question, apparemment, n'est pas venue à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

M. RÉGNIER : Ce n'est pas une décision du Conseil Municipal.

M. NACHIN : En tout cas, ce que je tiens à dire c'est que je suis totalement opposé à la mise en place de matériel urbain coûteux Place Saint-Pierre alors qu'on sait très bien qu'on n'empêchera pas par ce moyen-là le stationnement en cet endroit, dans la Grande Rue, rue de la République, rue des

Granges et que ce n'est pas en mettant du mobilier urbain dans un petit endroit limité qu'on réglera le problème du stationnement sauvage mais par une volonté politique déterminée de s'opposer au stationnement des voitures n'importe où.

M. LE MAIRE : Il y a deux solutions : la prévention et la répression. Ni l'une, ni l'autre n'ont fonctionné jusqu'à présent. Alors on va mettre des bancs, du mobilier sur cette place pour éviter que les voitures ne stationnent sur la Place du Huit Septembre mais on ne peut pas en mettre c'est vrai le long de la Grande Rue, rue de la République, etc. sinon il y en aurait partout. Mais c'est la seule façon d'avoir une place qui ne soit pas encombrée toute la journée et surtout en soirée par des tas de véhicules. On y affecte aussi nos agents municipaux, mais certains «rouspètent» parce qu'il y a de la répression. Aussi faudrait-il savoir ce que l'on veut. Ce qui serait bien, c'est qu'il n'y ait plus du tout de voitures dans le centre-ville !

Mme DUVERGET : Monsieur le Maire, vous savez en effet combien cet aspect du patrimoine architectural de notre ville me tient à cœur, c'est pourquoi je me réjouis de ce projet de restauration de la fontaine de la Place Victor Hugo. Je crains toutefois que cette demande de subvention intervienne tardivement pour être inscrite au budget 1994, notamment compte tenu du fait que l'État arrête sa programmation en mai. En conséquence, je crains que nous nous contentions cette année de prendre rang pour bénéficier d'un éventuel reliquat de crédits. Et pour terminer sur un trait d'humour, je dirais que les militants du RPR devront attendre un certain temps avant de boire l'eau de la fontaine voisine.

M. LE MAIRE : On a l'habitude de demander des aides Département - Région - État à peu près à cette époque, ce n'est peut-être pas trop tard quand même. Espérons qu'on puisse avoir de l'eau quand même et qui soit potable, surtout pour la permanence qui est voisine.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.